

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION EN RESIDENCE AUTONOMIE AVEC AIDE SOCIALE

I. DOCUMENTS À TRANSMETTRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'ADMISSION

Partie administrative

- ☐ Dossier de pré-inscription Arpavie
- ☐ Évaluation autonomie selon la grille AGGIR dûment complétée par le médecin traitant ou un autre médecin
- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- ☐ Photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- ☐ Photocopie du livret de famille
- ☐ Photocopie du jugement de mise sous protection juridique ou d'habilitation familiale (le cas échéant)

Justificatifs des ressources

- ☐ Photocopie du justificatif attestant du montant des ressources dont le montant des pensions de retraite
- ☐ Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition des revenus
- ☐ Photocopie du dernier avis de taxe foncière
- ☐ Photocopie de la dernière quittance de loyer (le cas échéant)
- ☐ Photocopie de la demande d'APL auprès de la CAF, attestation CAF (le cas échéant)
- ☐ Photocopies des 3 derniers relevés bancaires pour consultation des mouvements (Avis à tiers détenteur ATD, remboursement de dette ...)

Caution solidaire (le cas échéant)

- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de la personne se portant caution
- ☐ Une pièce justificative de domicile de moins de trois mois de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
 - Dernière quittance de loyer
 - Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
 - Attestation d'assurance logement de moins de trois mois
 - Dernier avis de taxe foncière
- ☐ Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
 - Contrat de travail
 - Pour un artisan : extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois
 - Pour un travailleur indépendant : copie du certificat d'identification de l'INSEE
 - Pour une profession libérale : copie de la carte professionnelle
 - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels
- ☐ Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des ressources de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
 - Dernier avis d'imposition
 - Dernier avis de taxe foncière
 - Trois derniers bulletins de salaires
 - Deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées

- Justificatif de versement des indemnités retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur"
- Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

En cas d'une demande d'admission au titre de l'aide sociale à l'hébergement

- ☐ Attestation de dépôt de demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du CCAS (le cas échéant)
- ☐ Notification du Conseil départemental du droit à l'aide-sociale
- ☐ Attestation APL ou attestation de refus (le cas échéant)

Divers

- ☐ Carnet de vaccination à jour de l'animal de compagnie + parrainage (le cas échéant)
- ☐ Certificat médical attestant l'absence de trouble incompatible avec une vie en collectivité en toute autonomie

II. DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR UNE ADMISSION

Partie administrative

- ☐ Contrat de séjour et ses annexes
- ☐ Photo récente du résident
- ☐ Un RIB
- ☐ Photocopie de l'assurance multirisque habitation + responsabilité civile vie privée (si choisi son assurance personnelle)
- ☐ Fiche individuelle résident relative à la téléassistance

Document facultatif pour la constitution d'une fiche d'urgence

- ☐ Photocopie de la carte vitale
